



Nat'Info #5

Grâce au magazine Nat'info, nous vous informons de l'actualité des 5 sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour Communauté et des nombreuses actions qui y sont menées. Ce nouveau numéro vous propose d'aborder les sites Natura 2000 sous un angle particulier, celui du partage des espaces et de la conciliation des pratiques avec la préservation de notre environnement.

Qu'il s'agisse d'activité agricole, d'exploitation forestière, de loisirs sportifs, de pratique artistique... ces activités sont conciliables avec la préservation de nos paysages et de la biodiversité. La présence d'oiseaux, de zones humides, de haies peuvent par exemple faciliter l'activité et être source de plus-value pour les agriculteurs. Pour encourager ces démarches, Saint-Flour Communauté propose différents outils comme les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les agriculteurs volontaires. Un outil de la Politique Agricole Commune européenne proposé contre rétribution.

L'écoute, le respect et la recherche d'équilibre sont la clé pour accompagner au mieux le développement des activités. Ce travail se fait au quotidien en concertation avec les différents utilisateurs des sites.

N'opposons pas préservation des espaces et de nos paysages au développement, les deux sont essentiels à notre cadre de vie et à l'attractivité de notre territoire !

Soyez assurés de notre engagement à poursuivre nos actions dans ce sens.

Bonne lecture à tous,

Céline CHARRIAUD

Présidente de Saint-Flour Communauté

Jean-Marc BOUDOU

Vice-Président Forêt et Environnement

[Téléchargez le Nat'Info #5](#)

NAT'info

05

BULLETIN D'INFORMATION
DES SITES NATURA 2000

GÉRÉS ET ANIMÉS PAR
SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ
2024



EDITO

Madame, Monsieur,

Grâce au magazine Nat'info, nous vous informons de l'actualité des 5 sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour Communauté et des nombreuses actions qui y sont menées. Ce nouveau numéro vous propose d'aborder les sites Natura 2000 sous un angle particulier, celui du partage des espaces et de la conciliation des pratiques avec la préservation de notre environnement.

Qu'il s'agisse d'activité agricole, d'exploitation forestière, de loisirs sportifs, de pratique artistique... ces activités sont conciliables avec la préservation de nos paysages et de la biodiversité. La présence d'oiseaux, de zones humides, de haies peuvent par exemple faciliter l'activité et être source de plus-value pour les agriculteurs. Pour encourager ces démarches, Saint-Flour Communauté propose différents outils comme les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les agriculteurs volontaires. Un outil de la Politique Agricole Commune européenne proposé contre rétribution.

L'écoute, le respect et la recherche d'équilibre sont la clé pour accompagner au mieux le développement des activités. Ce travail se fait au quotidien en concertation avec les différents utilisateurs des sites.

N'opposons par préservation des espaces et de nos paysages au développement, les deux sont essentiels à notre cadre de vie et à l'attractivité de notre territoire !

Soyez assurés de notre engagement à poursuivre nos actions dans ce sens.

Bonne lecture à tous,

Céline CHARRIAUD

Présidente de Saint-Flour Communauté

Jean-Marc BOUDOU

Vice-Président

Forêt et Environnement

Mesures agro-environnementales

Un lien étroit entre activité agricole et environnement au service d'un territoire de moyenne montagne tout à fait singulier



➔ RENDEZ-VOUS EN PAGE 2 POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'environnement et la biodiversité présents sur les sites Natura 2000 ont évolué en même temps que l'usage agricole des terres. Dans la gestion des sites Natura 2000, la préservation de la diversité d'habitats naturels et des espèces passe donc par la préservation de la ruralité et par l'accompagnement des agriculteurs dans la poursuite de pratiques vertueuses pour l'environnement.

Un outil basé sur la conciliation des activités et le volontariat œuvre paticulièrement en ce sens : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Une rémunération est attribuée pour maintenir ou engager le changement de pratiques, sur la base d'un engagement volontaire des agriculteurs pour appliquer des mesures permettant le maintien de la biodiversité.

P. 1-3

MESURES AGRO-
ENVIRONNEMENTALES

GORGES DE LA TRUYÈRE
P. 4-5

PLAÎNE DE SAINT-FLOUR
P. 6-7

AFFLUENTS RIVE DROITE DE
LA TRUYÈRE AMONT P. 8-9

LACOSTE
P. 10-11

> Lire sur Calameo